

DSDEN 92

Division de la vie de l'élève et
de la scolarité

Téléphone :
01 71 14 28 48

Courriel :
ce.dsden92.dvesco@ac-versailles.fr

Adresse :
167-177 av. F. et I. Joliot-Curie
92013 Nanterre Cedex

Nanterre, le 08/07/2025

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale,
Directeur des services départementaux de l'Éducation
nationale des Hauts-de-Seine

à

Objet : Décision d'affectation dans un collège public des Hauts-de-Seine

Références :

- Code de l'éducation et notamment ses articles D.211-10 et D.211.11

Madame, monsieur,

Je vous informe que l'élève :

est affecté(e) pour l'année scolaire 2025-2026 en :

PREMIERE GENERALE

au :

LGT L'AGORA
120 rue de Verdun
92816 PUTEAUX CEDEX
Téléphone : 0145060641

Dans le cadre du droit à l'instruction garanti par l'article L.111-1 du code de l'éducation, cette décision d'affectation a été prise après un examen approfondi de votre situation par mes services, au regard des éventuels vœux que vous avez pu formuler et des capacités d'accueil offertes par chaque établissement, conformément aux dispositions susvisées.

Dans le cas où cette décision refuserait une éventuelle demande de dérogation, je vous précise que les effectifs maximums d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement sont déterminés en fonction des installations et des moyens dont je dispose. En l'espèce, les capacités d'accueil au sein de l'établissement demandé sont, à ce jour, atteintes.

Cette décision abroge, le cas échéant, la décision d'affectation qui a été prononcée antérieurement.

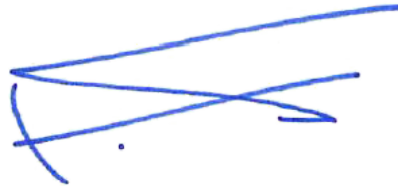
Par conséquent, je vous invite à contacter le chef d'établissement dès réception de ce courrier afin de satisfaire aux formalités obligatoires d'inscription.

Cependant, sans réponse de votre part auprès de l'établissement dans un délai de 7 jours, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation et perdrez la place qui vous est réservée.

Aucune autre affectation ne vous sera proposée.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Établissement d'origine :

Courriel du responsable légal :

Téléphone du responsable légal :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Recteur de l'académie de Versailles dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.